



together possible.

WWF Regional Office for Africa  
Yaoundé Hub  
Gabon Country Office  
Montée de Louis  
BP 9144 Libreville Gabon

Tel: (241) 01 73 00 28 /07 57 49 66  
Email : [wwfgab@wwfgab.org](mailto:wwfgab@wwfgab.org)  
Website: [www.panda.org](http://www.panda.org)

## TERMES DE REFERENCE

### **Etude des modèles de contrats socio-environnementaux prévus dans le cadre de la loi forestière (et de FSC), des certifications RSPO au Gabon et des bonnes pratiques existant dans d'autres pays du bassin Congo**

**Projet :** Renforcement de la mobilisation des organisations de la société civile et villageoises pour la mise en œuvre des engagements socio-environnementaux des compagnies d'exploitation de palmiers à huile et forestières dans la province de la Ngounié au Gabon.

Le Fonds Mondial pour la Nature (WWF) cherche un consultant national pour la réalisation d'une étude sur des modèles de contrats socio-environnementaux prévus dans le cadre de la loi forestière (et de FSC), des certifications RSPO au Gabon et de bonnes pratiques existant dans d'autres pays.

#### **1. Contexte de la prestation**

##### *Le projet Huile de Palme Durable au Gabon*

Dans le cadre de la diversification de son économie, le Gabon s'est fixé pour objectif de devenir un des leaders de la production d'huile de palme en Afrique d'ici 2025. Le Gabon affiche la volonté d'un développement de la filière conforme aux principes et critères de la Table Ronde sur l'huile de palme durable (RSPO), afin de contribuer à lutter contre les changements climatiques et de préserver la biodiversité de ce territoire couvert à plus de 85% de forêts. Les enjeux liés à la conversion des écosystèmes forestiers en zone d'exploitation agricole et à l'exploitation forestière sont également fonciers et, en cela, peuvent impacter le respect des droits des communautés locales car leur mode de vie dépend étroitement des écosystèmes environnants y compris les écosystèmes forestiers.

L'étude portant sur les modèles de contrats socio-environnementaux s'intègre au sein du projet cofinancé par l'Agence Française de Développement (AFD) et qui vise d'ici 2025, à faire des Organisations de la Société Civile (OSC) gabonaises des acteurs qui contribuent activement à l'amélioration de la gouvernance des exploitations agro-industrielles et forestières, en veillant au respect des engagements environnementaux et sociaux (RSPO, FSC et autres engagements) pris par les exploitants.

Atteindre cet objectif global implique de répondre à trois objectifs spécifiques du projet :

1. Objectif spécifique 1 : d'ici 2021, les connaissances techniques des OSC nationales et locales sont renforcées ainsi que leurs capacités à former et à accompagner les représentants des villages et les coopératives agricoles villageoises pour garantir le respect des engagements environnementaux et sociaux des entreprises dans le cadre des normes RSPO et FSC.
2. Objectif spécifique 2 : d'ici 2021, un collège thématique national d'OSC et une fédération provinciale représentant les communautés locales sont structurés et dotés des capacités de plaidoyer permettant de porter une voix commune et influente en faveur de la mise en œuvre des meilleures pratiques issues des engagements environnementaux et sociaux pris par les entreprises d'exploitation de palmier à huile et du secteur forestier.

3. Objectif spécifique 3 : d'ici 2021, les comités villageois dans la province de la Ngounié disposent des capacités à veiller à la mise en place des meilleures pratiques environnementales et sociales et au respect des engagements pris par les entreprises (exploitants d'huile de palme en particulier) dans le cadre de leur certification ; et les coopératives disposent des capacités à mettre en œuvre ces engagements et bonnes pratiques.

La présente étude s'inscrit dans le cadre de **l'objectif spécifique 1**.

#### *Contrats socio-environnementaux et justification de l'étude*

Le Gabon est un Etat ayant ratifié la Convention sur la diversité biologique en 1992 qui institue le partage des revenus de l'exploitation des ressources naturelles.

En 2001, la loi forestière<sup>1</sup> pose le premier cadre législatif qui soumet les entreprises forestières à un partage des revenus de leurs exploitations.

Le 06 mai 2014, la mise en application de l'article 251 de la loi forestière par l'arrêté n°105/MEFPRN/SG/DG/DDF/SACF, a permis de clarifier le cadre juridique encadrant le partage des bénéfices en proposant **un modèle formel de Cahier des Charges Contractuelles (CCC)**.

En 2012, le développement de plantations de palmiers à huile avec comme référentiel la table ronde pour une huile de palme durable (RSPO) a introduit « **le contrat social** » **pour contribuer au développement local des villages ou communautés impactés par ces projets**. Ce modèle d'accord entre les communautés et l'entreprise exploitante est différent de celui proposé par la norme forestière gabonaise.

Depuis 2014, le pays dispose de la loi 002/2014 portant sur **l'Orientation du Développement Durable en République Gabonaise**. Celle-ci précise à l'article 3 que : « L'Etat assure le développement durable du Gabon au moyen d'une stratégie nationale basée sur les principes fondamentaux du Développement Durable » ; cela implique, entre autre, la prise en compte des droits des communautés dans les investissements économiques par le respect des principe de production et de consommation responsable, d'efficacité économique et de protection et de participation des communautés locales.

Actuellement, un certain nombre de villages ou de communautés ont à la fois mis en place des contrats du type CCC (Cahier des Charges Contractuelles) et des contrats sociaux « classiques » d'accord avec l'entreprise exploitante. Au vue de l'engagement du Gabon sur les objectifs de développement durable et la mise en œuvre de la loi qui y est associée, il semble nécessaire que d'autres secteurs de consommations des ressources naturelles s'alignent pour signer les contrats avec les communautés locales.

La lecture de ces deux modèles de contrat révèle notamment que l'aspect financier y est prédominant, tandis que le maintien /la continuité ou l'accès à des services écosystémiques ou droits d'usage des communautés y compris la protection ou préservation de l'environnement n'y est pas inscrit ni même évoqué (. Dans certains cas, il n'est pas juridiquement contraignant et n'est donc pas en mesure d'obliger les parties à respecter les exigences.

## **2. Objectifs de la mission**

Dans le cadre du projet précédemment décrit, cofinancé par l'Agence Française de Développement (AFD) et le WWF Pays-Bas, l'étude a pour objectif de faire une analyse des modèles de contrats socio-

---

<sup>1</sup> Articles 251 à 261 de la loi n°16/2001 portant code forestier en République Gabonaise



together possible.

**WWF Regional Office for Africa**  
Yaoundé Hub  
Gabon Country Office  
Montée de Louis  
BP 9144 Libreville Gabon

Tel: (241) 01 73 00 28 /07 57 49 66  
Email : [wwfgab@wwfgab.org](mailto:wwfgab@wwfgab.org)  
Website: [www.panda.org](http://www.panda.org)

environnementaux proposés et existants (en termes de Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (SWOT)); et de proposer un modèle de contrat entre les entreprises et les communautés locales qui soit compatible et qui intègre les engagements environnementaux et sociaux.

Les objectifs spécifiques sont :

- Synthétiser les informations bibliographiques en rapport avec les modèles de contrats socio-environnementaux existants dans le bassin du Congo, ainsi que dans les grands bassins de productions d'huile de palme (Asie du Sud-Est et Amérique latine).
- Mettre en évidence le cadre normatif (légale et volontaire) qui institue ces accords entre les entreprises et les communautés locales au Gabon y compris les droits des communautés ;
- Mettre en évidence et analyser les points communs et les spécificités des contrats socio-environnementaux existants ;
- Faire une analyse SWOT des modèles de contrats socio-environnementaux existants ;
- En s'appuyant sur l'analyse SWOT réalisée, émettre un avis sur les termes des contrats existants.
- Proposer un modèle compatible et adapté de contrat contentant les aspects liés à la gestion environnementale et sociale entre les entreprises et les communautés locales Gabonaises.
- Proposer un mécanisme de compensation financière comparable à celui mis en place dans le secteur de l'exploitation forestière.
- Proposer une forme de gouvernance juste et adaptée des fonds reversés par les entreprises.

### **3. Les tâches du consultant**

Le consultant devra :

- Analyser les documents portant sur les contrats socio-environnementaux existants au Gabon (Cahier de charges contractuelle et contrat social) et autres pertinents dans d'autres pays pour l'étude;
- Organiser une première restitution de la synthèse bibliographique pour déterminer les axes à développer dans la suite de l'étude.
- Décrire le cadre normatif (légal et volontaire) qui institue ces accords entre les entreprises et les communautés locales au Gabon;
- Lister et décrire les droits (constitutionnels et coutumiers) des communautés locales et confirmer (ou non) que ces derniers sont respectés dans les contrats.
- Analyser (SWOT - Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces) le modèle;
- Consulter des parties prenantes suivantes : la Direction Générale des Forêt(DGF), la Direction Générale de l'Environnement et la Protection de la Nature(DGEPN), la Direction Générale de l'Exploitation Minière(DGEM), la Direction Générale des Hydrocarbures(DGH), la Direction Générale de l'Agriculture(DGA), les Syndicats des exploitants forestiers, miniers et pétroliers, Olam, Programme Forêt WWF Gabon, CURFOD, la société civile : Croissance Saine, Brainforest, AGNU, Muyissi environnement, CADDE, IDRC Africa, ClientEarth etc.;
- Proposer le modèle ainsi que des recommandations et des ajustements.
- Soumettre un rapport intermédiaire présentant l'ensemble des résultats attendus de l'étude;
- Co-animer (avec le WWF) un atelier d'une demi-journée de présentation des résultats préliminaires aux parties prenantes.
- Soumettre le rapport final après l'atelier.

### **4. Méthodologie**

La mission devra être réalisée dans une démarche participative et conduite dans un esprit interactif. En effet, tous les acteurs clés devront être consultés.

Le consultant proposera dans son offre une méthodologie détaillée et suffisamment explicite permettant d'atteindre les objectifs et de produire les résultats attendus.

## **5. Résultats Attendus**

Le consultant s'engage à fournir au WWF un rapport intermédiaire et un rapport final en Français avec un résumé exécutif en Anglais mentionnant:

- Les objectifs de sa mission ;
- La méthodologie de travail appliquée ;
- Les résultats obtenus ;
- Pour le rapport final : Une restitution des discussions de ces résultats qui auront lieu dans le cadre de l'atelier de restitution ;
- Un modèle de contrat socio-environnemental ;
- Des recommandations pertinentes dans le but d'atteindre les résultats du projet.

## **6. Durée de l'étude**

La durée prévue pour la mission est de (30) jours calendaires à compter de la signature du contrat. Le calendrier et la répartition des activités seront laissés à l'initiative du consultant, après validation par le comité de pilotage.

## **7. Qualification, compétences, connaissances et expériences requises**

Le Consultant doit avoir le profil ci-après :

- Maîtrise des langues de travail : l'anglais (résumé de l'analyse) et le français ;
- Formation universitaire supérieure de BAC +5 au moins en droit des communautés, sociologie ou environnement ;
- Une excellente connaissance du contexte et l'engagement auprès des communautés du Gabon;
- Une expérience significative en rapport avec les objectifs de l'étude, notamment les modèles de contrats socio-environnementaux ou de partage de bénéfices;
- Excellente capacité de synthèse et de rédaction.

## **8. Clause de confidentialité**

Le consultant ne saurait utiliser ou divulguer les informations reçues du WWF ou d'autres sources obtenues dans le cadre de cette mission sans une autorisation préalable écrite de ces derniers.

## **9. Composition et soumission du dossier**

- Une offre technique explicitant la compréhension de la mission et l'approche méthodologique proposée par le consultant ;
- Un chronogramme du déroulement de la mission ;
- Un Curriculum Vitae (CV) détaillé ;
- Une offre financière détaillée raisonnable et attrayante, mentionnant les prix unitaires et quantités proposées.

**Les dossiers complets de candidature doivent être envoyés au plus tard le 6 Janvier 2020** aux adresses électroniques suivantes: [wwfgab@wwfgab.org](mailto:wwfgab@wwfgab.org) avec copie à [endong@wwfgab.org](mailto:endong@wwfgab.org) ; et en objet: **Etude des Modèles de Contrats Socio-environnementaux.**